

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
LUNDI 13 JANVIER 2019, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2019
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
  - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
  - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 décembre 2019
  - 5.3 Report de l'élection partielle fixée le 23 février 2020
  - 5.4 Autorisation de passage du Défi des Demois' Ailes
  - 5.5 Adoption du *Règlement de taxation numéro 2020-01*
  - 5.6 Adoption du *Règlement numéro 2020-02 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 484 425 \$ pour en payer le coût*
  - 5.7 Octroi de subventions pour l'année 2020
  - 5.8 Nomination du maire suppléant pour l'année 2020
  - 5.9 Départ à la retraite de la directrice générale adjointe
  - 5.10 Renouvellement de l'assurance municipale pour l'année 2020
  - 5.11 Mandat de gestion des archives municipales pour 2020
  - 5.12 Modification au calendrier des séances du conseil municipal
  - 5.13 Correction de la résolution 2019-05-182 concernant le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
  - 5.14 Création et mise sur pied d'un comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA)
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
  - 6.1 Inscription et participation à diverses activités annuelles
  - 6.2 Présentation d'un concert d'Orford sur la route en juillet 2020
  - 6.3 Adhésion à Tourisme Cantons de l'Est pour l'année 2020
  - 6.4 Passes de ski-golf du Mont-Orford pour la saison 2020+
  - 6.5 Appui financier dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire d'Un livre - Un village
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Autorisation de dépenses pour l'achat et l'entretien de fournitures et d'équipements et le recours à des services pour l'année 2020
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
  - 8.1 Installation d'un système d'alarme incendie à l'église
  - 8.2 Mandat de services professionnels pour la conception des plans et devis de réfection du chemin du Lac-d'Argent
  - 8.3 Achat d'un ponceau pour le chemin Mont-Bon-Plaisir
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 10.1 Liste des permis de construction émis en décembre 2019
  - 10.2 Demandes de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 10.3 Démission d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 10.4 Redevance pour fins de parcs et terrains de jeux comme condition d'émission du permis de lotissement du projet résidentiel intégré de la Montagne cachée (ch. Charpentier)
11. PRÉSENTATION DE CITOYENS
12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**ORDRE DU JOUR DÉTAILLÉ  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d’Eastman tenue le 13 janvier 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, le maire Yvon Laramée, la conseillère Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin. La conseillère Heidi Fortin est absente.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30. Il demande un moment de silence pour les décès de Mesdames Gisèle Chamberland et Jeanne-Mance Bélanger ainsi que de Monsieur Raymond Bourbonnais.

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Résolution  
2020-01-01

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 tel que soumis.

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

Résolution  
2020-01-02

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D’adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019 tels que soumis.

Le tout avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

**4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondances reçues entre le 25 novembre et le 20 décembre 2019. Le conseil accuse réception de façon plus particulière du *Rapport du projet de contrôle du myriophylle à épis dans le lac d’Argent – année 2019* rédigé par l’ARPELA.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d’ouverture.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

Dépôt

### 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

### 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 décembre 2019

Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des déboursés réalisés du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2019 pour un montant totalisant 805 816,76 \$. Ce montant comprend notamment le paiement du décompte no 2 des travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc sur la route 112, le premier versement du contrat de déneigement ainsi que le remboursement d'un prêt municipal. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

### 5.3 Report de l'élection partielle fixée le 23 février 2020

Sur autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) reçue le 8 janvier 2020, la présidente d'élection informe l'assemblée de sa décision de reporter l'élection partielle fixée le 23 février 2020 au 14 juin 2020. Cette décision est motivée par le souci d'assurer le plein exercice démocratique des citoyens d'Eastman, alors que près de la moitié de ceux-ci quittent la région, voire même le pays, durant l'hiver.

La population sera donc conviée à l'élection partielle du siège no 2 les dimanches 7 juin (vote par anticipation) et 14 juin (scrutin électoral). Le vote par correspondance sera également disponible à quiconque en fait la demande. L'avis public d'élection sera publié ultérieurement.

Résolution  
2020-01-03

### 5.4 Autorisation de passage du Défi des Demois'Ailes

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'autoriser le passage du Défi des Demois'Ailes le jeudi, 9 juillet 2020 vers 9 h, en provenance de Stukely-Sud et en direction de Magog, sur la rue Principale (route 112);

**ET DE** prévenir la Sûreté du Québec (SQ) et le Ministère des Transports du Québec (MTQ).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2020-01-04

Annexe  
5.5

### 5.5 Adoption du *Règlement de taxation numéro 2020-01*

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman a adopté, à la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2019, son budget pour l'année financière 2020 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'adopter le *Règlement numéro 2020-01 fixant les taxes et tarifs de l'année 2020, les taux pour les services, les modalités de paiement, les taux d'intérêt sur les arrérages et toute autre facture émise par la Municipalité ainsi que les montants relatifs aux frais d'administration* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2020-01-05

Annexe  
5.6

## **5.6 Adoption du Règlement numéro 2020-02 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 484 425 \$ pour en payer le coût**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman désire se prévaloir du pouvoir prévu aux articles 1061 et 1063 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** des travaux de voirie sont nécessaires;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**D'adopter** le *Règlement numéro 2020-02 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 484 425 \$ pour en payer le coût* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET DE** transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tout document exigé pour obtenir l'approbation de la Ministre conformément à la *Loi*.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2020-01-06

## **5.7 Octroi de subventions pour l'année 2020**

**ATTENDU** les subventions demandées par les différents organismes locaux pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires ont été prévus au budget de l'année 2020 et perçus à même le tarif de solidarité sociale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**D'accorder** les subventions aux différents organismes locaux pour l'année 2020 pour un montant total de 40 960 \$;

**DE** contribuer à la campagne annuelle de financement des amis des Jeux du Québec – Estrie pour la somme de 100 \$;

**DE** verser, au 31 mars 2020, les sommes réservées aux organisations suivantes :

- 1 000 \$ à chacune des associations de lacs (4 000 \$ au total);
- 500 \$ à Conservation des Vallons de la Serpentine;
- 100 \$ au Centre des femmes Memphrémagog;
- 100 \$ à la Banque alimentaire de Magog;
- 2 500 \$ au Marché public d'Eastman;
- 6 100 \$ au Club la Missisquoise;
- 1 500 \$ au Club LIONS d'Eastman;
- 350 \$ au Train des mots;
- 250 \$ à l'AFÉAS;
- 50 \$ à l'Association Conservation Yamaska inc.;
- 200 \$ au Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord;

**DE** verser, en deux paiements égaux (50%), au 31 mars 2020 et au 30 juin 2020, la somme totale de 19 500 \$ aux Correspondances d'Eastman;

**ET DE** verser, sur demande, sur présentation des pièces justificatives ou conditionnellement à la tenue des activités visées, le cas échéant, les sommes réservées aux organisations suivantes :

- 850 \$ à la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour le repas Fraternité et le comité réfugiés (350 \$) et la campagne de paniers de Noël (500 \$);
- 200 \$ à Opération nez rouge de Magog
- 185 \$ au Refuge Lobadanaki;
- 200 \$ aux Cuisines collectives;

- 200 \$ à l'école Val-de-Grâce;
- 1 200 \$ au Cabaret Eastman dans le cadre d'Eastman en blues;
- 125 \$ au Circuit des arts Memphrémagog;
- 50 \$ à l'école secondaire La Ruche pour son album de finissants;
- 2 500 \$ au Théâtre de la Marjolaine pour son 60<sup>e</sup> anniversaire
- 50 \$ par athlètes représentant la Municipalité aux Jeux du Québec (un montant de 200 \$ étant estimé à cette fin).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2020-01-07**

### **5.8 Nomination du maire suppléant pour l'année 2020**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** nommer le conseiller Maurice Séguin à titre de maire suppléant de la Municipalité d'Eastman, et ce, pour l'année 2020;

**ET DE** nommer la conseillère Heidi Fortin en remplacement du conseiller Maurice Séguin advenant son absence.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2020-01-08**

### **5.9 Départ à la retraite de la directrice générale adjointe**

**ATTENDU QUE** Madame Ginette Bergeron occupait un poste à temps partiel de directrice générale adjointe créé en marge de l'embauche d'une nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière le temps d'assurer la relève et le transfert des dossiers;

**ATTENDU QU'**au terme de l'année 2019, la Municipalité n'estime plus nécessaire de maintenir un tel poste au sein de son organisation et souhaite plutôt recourir aux services de Madame Bergeron à titre de consultante selon les besoins;

**ATTENDU QUE** Madame Bergeron a décidé de prendre sa retraite tout en demeurant disponible pour des mandats spécifiques;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** mettre un terme au lien d'emploi de Madame Ginette Bergeron en date du 7 février 2020;

**D'**abolir le poste à temps partiel de directrice générale adjointe;

**DE** remercier Madame Bergeron pour son implication au fil des six années au cours desquelles elle a occupé différentes fonctions dont notamment celle de directrice générale et secrétaire-trésorière;

**ET D'**autoriser un budget de 200 \$ pour l'organisation et un cadeau.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2020-01-09**

### **5.10 Renouvellement de l'assurance municipale pour l'année 2020**

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**DE** renouveler la police d'assurance municipale pour l'année 2020 avec le Groupe Ultima inc, le tout pour un montant total de 59 700 \$ toutes taxes comprises.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2020-01-010**

### **5.11 Mandat de gestion des archives municipales pour l'année 2020**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** retenir les services professionnels de HB Archivistes s.e.n.c. pour une période maximale de travail de deux (2) semaines à déterminer au cours de l'année 2020;

**D'**accepter le tarif pour chaque semaine de travail de 4 jours de 2 200,54 \$ avant les taxes;

**ET D'**autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-13000-410*

**Résolution  
2020-01-011**

### **5.12 Modification au calendrier des séances du conseil municipal**

**ATTENDU QUE** selon l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil peut décider qu'une séance ordinaire soit tenue à une date ou à une heure différente que celle prévue au calendrier;

**ATTENDU QU'**il est impossible de respecter le quorum pour la séance ordinaire du 3 février 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**DE** reporter la séance ordinaire du conseil municipal prévue le lundi 3 février 2020 au lundi 10 février 2020, à la même heure;

**ET DE** publier un avis public du contenu de la présente résolution conformément à la *Loi*.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2020-01-012**

### **5.13 Correction de la résolution no 2019-05-182 concernant le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de corriger le nom du signataire de tous documents relatifs au projet présenté dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**DE** corriger la résolution no 2019-05-182 afin de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à titre de signataire de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme MADA, volet 1, édition 2019-2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2020-01-013**

### **5.14 Création et mise sur pied d'un comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA)**

**ATTENDU** la démarche pour devenir une Municipalité amie des aînés (MADA);

**ATTENDU QU'**il y a lieu de former un comité de pilotage dont le mandat sera la réalisation de la politique municipale des aînés et de son plan d'action qui sera adopté ultérieurement par le Conseil;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis proviennent de l'aide financière accordée dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche MADA*, volet 1, édition 2019-2020 pour un montant maximal de 10 500 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**DE** mettre sur pied un comité de pilotage MADA;

**DE** nommer les membres de la société civile Marie Chevalier, Marie-Noëlle Fontaine, Monique David et Nathalie Taillandier;

**DE** mandater la coordonnatrice des loisirs et du tourisme Mélanie Savoie à titre de chargée de projet;

**DE** déléguer les conseillers Carol Boivin et Heidi Fortin à représenter le Conseil au sein du comité;

**ET DE** mandater la consultante Christine Meunier dont les honoraires professionnels sont prévus à même la banque d'heures consentie par le Conseil à son assemblée du 7 octobre 2019;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-70120-410*

*La conseillère Heidi Fortin se joint à l'assemblée à 19 h 47.*

## **6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**Résolution  
2020-01-014**

### **6.1 Inscription et participation à diverses activités annuelles**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**D'**inscrire la Municipalité d'Eastman au Défi santé 2020;

**D'**inscrire la Municipalité d'Eastman à la Fête des voisins 2020;

**ET DE** mandater le service des loisirs et tourisme à la promotion de ces activités.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2020-01-015**

### **6.2 Présentation d'un concert d'Orford sur la route en juillet 2020**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** planifier un concert d'Orford sur la route le vendredi 24 juillet 2020 à l'église St-Édouard d'Eastman au montant de 1 965 \$ avant les taxes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-70290-348*

**Résolution  
2020-01-016**

### **6.3 Adhésion à Tourisme Cantons de l'Est pour l'année 2020**

Il est proposé par le conseillère Nathalie Lemaire :

**D'**adhérer à Tourisme Cantons de l'Est pour l'année 2020 au montant de 373 \$ avant les taxes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-62200-494*

**Résolution  
2020-01-017**

### **6.4 Passes de ski-golf du Mont-Orford pour la saison 2020**

Il est proposé par conseillère Nathalie Lemaire :

**D'**accepter l'offre de Corporation ski et golf Mont-Orford pour un forfait ski-golf au coût de 3 800 \$ avant les taxes et comprenant un temps de départ pour deux (2) golfeurs par jour sans voiturette et quatre (4) skieurs par jour, pour la saison 2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-70151-697*

**Résolution  
2020-01-018**

### **6.5 Appui financier dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire d'Un livre - Un village**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** déposer une demande d'aide financière au programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog pour l'événement organisé dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire d'Un livre - Un village;

**ET DE** contribuer financièrement pour un montant de 2 300 \$ représentant 50 % du coût total de la diffusion à la Municipalité et comprenant la création d'une œuvre commémorative par Madame Catherine Souigny au montant de 1 500 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-70290-348*

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 Autorisation de dépenses pour l'achat et l'entretien de fournitures et d'équipements et le recours à des services pour l'année 2020**

**ATTENDU** les prévisions budgétaires des services de sécurité incendie et de premiers répondants en matière d'achat et d'entretien de fournitures et d'équipements et le recours à des services dûment adoptées au budget de l'année 2020 et dont les montants excèdent ceux autorisés au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**D'**autoriser le directeur de service de sécurité incendie à dépenser différentes sommes (taxes nettes comprises) conformément au budget de l'année 2020, à savoir :

- 20 000 \$ pour de la formation;
- 13 000 \$ pour l'achat d'articles et d'outils;
- 15 000 \$ pour l'achat de vêtements, chaussures et accessoires.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Postes de dépenses : 02-22000-454 (formation SSI), 02-22000-643 (articles – outils) 02-22000-650 (vêtements) et 02-23010-454 (formation PR).*

## **8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**

### **8.1 Installation d'un système d'alarme incendie à l'église**

**ATTENDU** les travaux de rénovation du presbytère converti en clinique médicale;

**ATTENDU** l'obligation de doter l'entièreté du bâtiment d'un système d'alarme incendie pour se conformer au *Code national de prévention incendie (CNPI)*;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au Programme triennal d'immobilisations de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**DE** mandater Alarme Techno Feu inc. à l'installation d'un système d'alarme incendie à l'église conformément aux soumissions déposées le 22 novembre 2019, le tout pour un montant estimé à 15 227,24 \$ avant les taxes et excluant la programmation du panneau et autres frais incidents (câblage additionnel au besoin, remplacement de tuiles de plafond endommagées par les opérations, etc.) qui seront facturés selon les coûts réels;

**D'**affecter le surplus libre non affecté au paiement des sommes requises;

**ET D'**immobiliser la dépense conformément à la politique de capitalisation de la Municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 23-07000-451*

Résolution  
2020-01-019

Résolution  
2020-01-020

Résolution  
2020-01-021



## **8.2 Mandat de services professionnels pour la conception des plans et devis de réfection du chemin du Lac-d'Argent**

**ATTENDU** les travaux de reconstruction du chemin du Lac-d'Argent inscrits au Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de Memphrémagog admissibles à une subvention pouvant atteindre la somme de 845 000 \$, dans la mesure où le projet est déposé rapidement à l'ouverture du programme en avril 2020 (premier arrivé, premier servi);

**ATTENDU QUE** pour se qualifier à ce programme, la Municipalité doit avoir complété à 90 % les plans et devis d'ingénierie requis pour les travaux;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au Programme triennal d'immobilisations de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**D'accorder** le mandat de conception des plans et devis de réfection du chemin du Lac-d'Argent (90 %) à la firme d'ingénierie EXP pour un montant maximum de 25 500 \$ avant les taxes, conformément à la soumission déposée le 13 janvier 2020;

**ET D'affecter** le *Règlement no 2020-02* au paiement de ces honoraires professionnels dès son entrée en vigueur.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 23-04210-721*

**Résolution  
2020-01-022**

## **8.3 Achat d'un ponceau pour le chemin Mont-Bon-Plaisir**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à une demande de prix pour l'achat d'un ponceau de 1 600 millimètres de diamètre par 14 mètres de longueur devant être installé sur le chemin Mont-Bon-Plaisir au cours de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**DE** procéder à l'achat d'un ponceau de 1 600 millimètres de diamètre par 14 mètres de longueur auprès de Réal Huot inc, au montant de 8 392,18 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission no 1119692.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-32013-521*

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **10.1 Liste des permis de construction émis en décembre 2019**

Le conseil prend acte.

#### **10.2 Demandes de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 11 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation du CCU à l'égard de ces demandes;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**Résolution  
2020-01-023**

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU lors de l'assemblée du 11 décembre 2019 jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 528 688, sur le chemin Meunier à la condition que l'entrée de cour soit aménagée de façon à présenter un tracé sinueux;
- L'implantation d'une enseigne fixée au bâtiment principal et de la section de l'enseigne principale (sur base) sur l'immeuble situé au 25, rue Lapointe (Bistro).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2020-01-024**

### **10.3 Démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**ATTENDU** la démission de Monsieur Patrick Jetté comme membre non élu au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** prendre acte de la démission de Monsieur Patrick Jetté du CCU;

**ET DE** le remercier pour son dévouement et son implication au sein du CCU.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2020-01-025**

### **10.4 Redevance pour fins de parcs et terrains de jeux comme condition d'émission du permis de lotissement du projet résidentiel intégré de la Montagne cachée (ch. Charpentier)**

**ATTENDU** le projet de lotissement de la Montagne cachée situé sur le chemin Charpentier (lot 2 238 242);

**ATTENDU QUE** le *Règlement de lotissement 2012-09* édicte la redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux comme condition préalable à l'émission d'un permis de lotissement;

**ATTENDU** la proposition du propriétaire de céder le terrain portant le numéro de lot projeté 6 351 766 tel que présenté sur le plan projet de lotissement préparé par David Drolet, arpenteur-géomètre, sous la minute 665-2;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** refuser le terrain portant le numéro de lot projeté 6 351 766 présenté sur le plan projet de lotissement préparé par David Drolet, arpenteur-géomètre, sous la minute 665-2;

**ET DE** demander au propriétaire de fournir un autre choix de terrain correspondant aux exigences édictées au *Règlement de lotissement no 2012-09*.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **11. PRÉSENTATION DE CITOYENS**

## **12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ**

## **13. VARIA**

La conseillère Nathalie Lemaire rappelle qu'il est toujours possible de s'inscrire aux activités de loisirs intermunicipaux pour la saison hiver 2020. Elle invite la population à participer aux Plaisirs d'hiver prévus du jeudi 16 janvier au dimanche 19 janvier 2020.

#### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions des citoyens. 16 personnes assistent à l'assemblée du Conseil.

#### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 20 h 57.

Yvon Laramée  
Maire

Anne Turcotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*